

AVIS D'ATTRIBUTION - MAPA

Département de publication : 73

Références de l'avis d'appel public à la concurrence : 807398300 Annonces Légales Avis Simplifiés parution
Groupe DAUPHINE MEDIA le 27/03/2017

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

VILLE DE CHAMBERY
Direction Générale des Services Techniques Hôtel de Ville - 99 place François Mitterrand - B.P. 11105
73011 Chambéry Cedex
Tél : +33 479602283
Fax : +33 479336566
Email : marchespublics@mairie-chambery.fr
URL : <http://www.chambery.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://mairie-chambery.marcoweb.fr>

OBJET DU MARCHÉ

REQUALIFICATION DU SQUARE FRANCHET D'ESPEREY communes de Chambéry et de Jacob-Bellecombette,
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (3/10)
- Références, compétences et composition de l'équipe (3/10)
- Valeur technique évaluée sur la base de la note méthodologique et la proposition de phasage (4/10)

PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Numéro de marché ou du lot : C17/025
Attribué pour un montant provisoire H.T. de : 30 000.00 euros

Titulaire :

reGénération

29 rue Raspail

69100 VILLEURBANNE

Email : agence.regeneration@gmail.com

AUTRES INFORMATIONS

Date d'attribution du marché : 24/05/2017

Nombre total d'offres reçues : 6

La date d'attribution indiquée dans le présent avis s'entend comme la date de notification du marché. La consultation du contrat peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Procédure de recours : Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, 38022 GRENOBLE CEDEX. Email : greffe.ta-grenoble@juradm.fr- Tél. / 0476429006/ Fax : 0476518944. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Grenoble : adresse internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/demarches-procedures/>. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/06/2017